

**REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)**

**O/J N°13**

**Séance du 15 octobre 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

**ABSENTE** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Conventions de mise à disposition de locaux associatifs sis au Château Neuf au profit de quatre associations patrimoniales - Avenants n° 1.

En 2002, la Ville de Bayonne a décidé d'aménager un pôle archivistique et patrimonial d'architecture au deuxième étage de l'aile ouest du Château Neuf.

Dans le cadre de ce nouvel équipement, le conseil municipal a validé des mises à disposition de locaux, regularisées par conventions en 2002, au profit de quatre associations exerçant des missions liées au patrimoine et à l'architecture, à savoir : la Conférence Permanente d'Architecture et d'Urbanisme Pays Basque, le Centre de Documentation et d'Archives d'Architecture Pays Basque, Bayonne Centre Ancien - Patrimoine et Avenir et la Société des Amis du Musée Basque.

Ces associations disposaient chacune d'un local à usage privatif, les deux premières citées ci-dessus partageant des pièces communes à usage de bureaux et salles d'archives. L'utilisation de l'espace commun détente et cuisine ainsi que la salle de réunions étaient mutualisées entre ces quatre structures.

Suite à la réaffectation de la salle de réunion désormais mise à disposition exclusivement au profit de l'association Cocotte Coworking par convention du 11 décembre 2014 (également occupante de locaux du 1<sup>er</sup> étage de l'aile ouest du Château Neuf), la Ville de Bayonne a repensé un réaménagement des lieux afin de permettre aux associations patrimoniales de continuer à disposer d'une salle de réunion mutualisée.

Pour ce faire, la Conférence Permanente d'Architecture et d'Urbanisme Pays Basque et le Centre de Documentation d'Archives et d'Architecture Pays Basque ont accepté de copartager le même espace de bureaux, libérant ainsi les surfaces nécessaires à l'aménagement de cette nouvelle salle de réunions. Les travaux de réorganisation prévus courant octobre 2015 permettront un fonctionnement de cette salle, dès le début du mois de novembre prochain.

Il convient, en conséquence, d'établir un avenant n° 1 à chacune des conventions de mise à disposition initiales, en vue d'acter les nouvelles répartitions des espaces privatifs et les nouveaux modes de fonctionnement des espaces mutualisés, sur la base du plan annexé à chaque avenant.

Toutes les autres dispositions des conventions initiales sont maintenues (gratuité des mises à disposition, paiement des charges par les occupants, durée d'une année du contrat renouvelable par tacite reconduction, etc...).

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations Conférence Permanente d'Architecture et d'Urbanisme Pays Basque, le Centre de Documentation d'Archives et d'Architecture Pays Basque, Bayonne Centre Ancien – Patrimoine et Avenir et la Société des Amis du Musée Basque, les quatre avenants n° 1 ci-annexés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.